

# 31 janvier 2018 : une pleine Lune à 3 effets



Date de mise en ligne : vendredi 26 janvier 2018

« Super », « bleue » et « sanguine » : la pleine Lune du 31 janvier 2018 présentera ces trois spécificités à la fois. L'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides de l'Observatoire de Paris nous explique ce phénomène.

## Totalement éclipsée en Polynésie française

Le mercredi 31 janvier 2018, survient une éclipse totale de Lune.

Il y a éclipse de Lune, à la pleine Lune, lorsque le Soleil, la Terre et la Lune sont suffisamment bien alignés : la Lune passe alors dans le cône d'ombre généré par la Terre, elle sera donc éclipsée dans sa totalité.

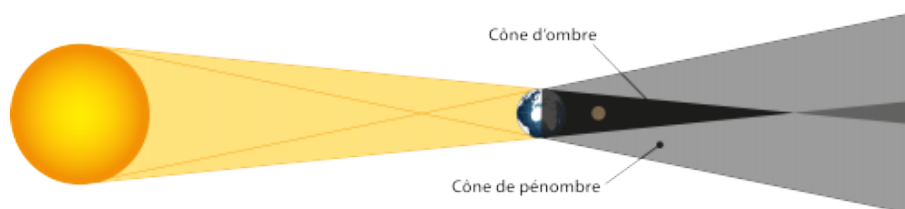
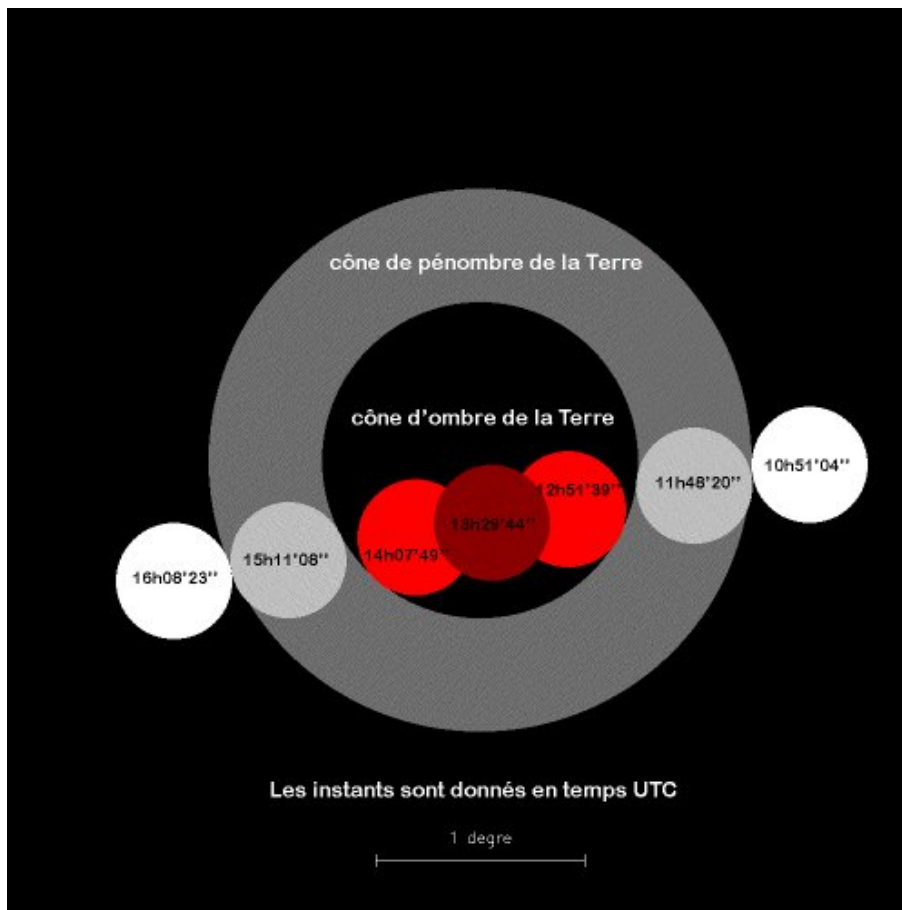
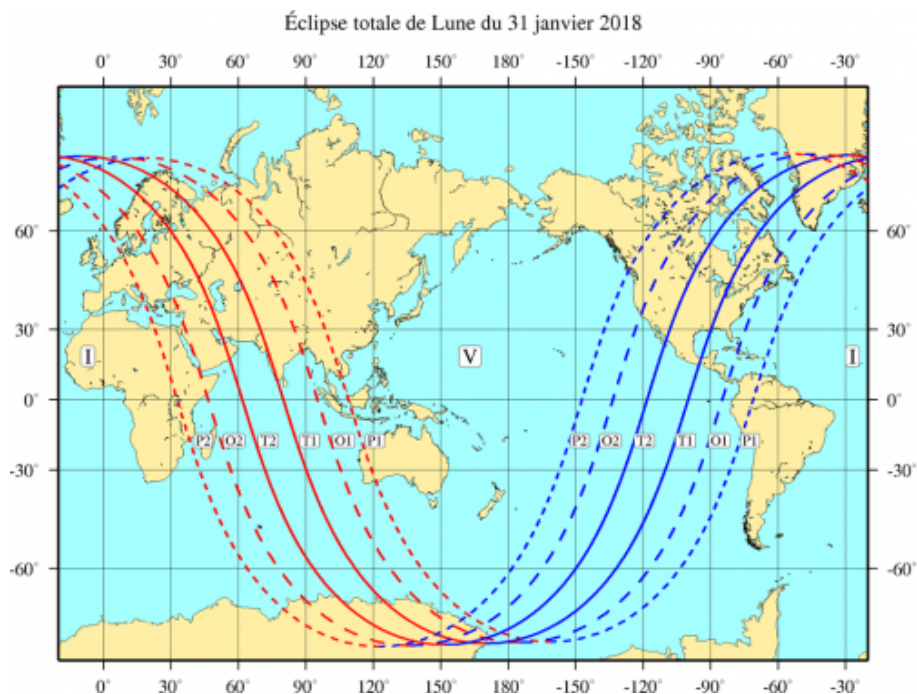


Schéma d'une éclipse totale de lune © Y. Gominet / IMCCE / Observatoire de Paris

L'éclipse sera totale à 13h29 UTC (à 14h29 à Paris en temps légal français TLF). Elle ne sera donc pas visible en métropole car la pleine Lune ne peut s'observer que la nuit. En revanche, elle sera visible entres autres depuis Tahiti et la Nouvelle Calédonie.



**Eclipse totale du 31 janvier 2018** Elle est invisible en France, pour avoir les instants des phases à Papeete et Nouméa ajouter le décalage horaire. © Observatoire de Paris / IMCCE



**Carte de visibilité de l'éclipse de Lune du 31 janvier 2018** © Patrick Rocher / IMCCE

Si les conditions météorologiques sont favorables, elle offrira un spectacle astronomique saisissant, à savoir un diamètre apparent imposant et une teinte cuivrée.

## Super Lune

Evoluant sur une orbite excentrique, La Lune voit sa distance à la Terre varier chaque mois entre environ 356 000 km et 406 000 km.

Elle est à son périgée lorsque, sur son orbite elliptique, elle atteint le point le plus proche du centre de la Terre.

Bien qu'il n'existe pas de définition officielle de la super Lune, on admet tacitement que la distance de l'astre à la Terre, au moment de la pleine Lune, doit être inférieure à 356 600 km.

Or, le 31 janvier 2018, la distance Terre-Lune sera de 358 995 km, à peine au-dessus de cette limite.

La Lune offrira en métropole le spectacle d'une pleine Lune, totalement éclairée, mais un peu plus grosse que d'habitude, de 7 % environ par rapport à une Lune moyenne, ce qui permettra d'en distinguer plus facilement à l'oeil nu les zones sombres et les contrastes.



**Eclipse de Lune prise depuis l'Observatoire de Paris dans la nuit de dimanche 27 au lundi 28 septembre 2015 à 4h47 (temps légal français), au maximum de la totalité. © J. Normand / IMCCE / Observatoire de Paris**

## Lune Bleue

2018 sera une année à 13 pleines Lunes dont deux seront bleues.

Faut-il comprendre que nous pourrions voir la Lune prendre une couleur anormalement bleue ? Il n'en sera rien. L'expression « lune bleue » nous vient des anglo-saxons, encore eux...

Elle semble remonter au XVI<sup>e</sup> siècle où son premier sens renvoyait alors à l'absurdité d'un propos tenu : il est tout aussi absurde de dire que la Lune est bleue que de dire que le noir est blanc. Depuis, son sens a évolué. Elle est passée de nos jours dans la langue anglaise sous la forme familière « once in a blue moon » dont l'équivalent en Français est « chaque 36 du mois », expression utilisée pour désigner un fait rarissime.

En astronomie, la Lune bleue désigne la seconde pleine Lune pouvant survenir dans un même mois.

Ce sera le cas à la fois en janvier et en mars 2018. La situation est rendue exceptionnelle du fait que le mois de février 2018 ne comporte que 28 jours.

Quand une Lune bleue survient en janvier, nécessairement une seconde lune bleue vient en mars et le mois de février se retrouve dépourvu de pleine Lune. C'est le seul cas pour lequel une année puisse être une année à deux Lunes bleues. La prochaine occurrence se renouvellera exactement dans 19 ans, en 2037. Notons enfin, curiosité du calendrier, en raison du décalage horaire, il y aura des points sur Terre où ce sera déjà le mois de février au moment où la prochaine pleine Lune se produira.

## Pour en savoir plus :

La lettre d'informations de l'IMCCE : <https://www.imcce.fr/lettre-information/archives/141>